



# COMMENT M'ÉCLAIRER AVEC DU COURANT VERT ?

## En BREF

- › Je peux être locataire mais choisir d'être alimenté en énergie solaire locale.
- › Je peux souscrire une part sociale dans coopérative solaire et choisir mon courant vert.
- › Je peux faire un placement financier dans la production solaire locale et toucher une rémunération.
- › Je peux reprendre le contrôle sur l'origine de ma consommation d'électricité.

## Le courant vert participatif c'est quoi ?

Choisir sa source d'électricité c'est une opportunité que tout le monde peut saisir ! Et devinez quoi ? Nous on a choisi la couleur vert ! Les possibilités de s'éclairer grâce à des énergies renouvelables sont parfois méconnues alors même qu'elles sont produites grâce à des panneaux photovoltaïques installés dans ma région !

Pour faire toute la lumière sur ces productions d'énergies vertes et locales, je peux me renseigner auprès des coopératives solaires près de chez moi. Elles vous proposeront alors un prix du kilowattheure très attractif. Et si vous voulez aller plus loin, vous pouvez aussi souscrire à une part sociale de la coopérative et réaliser un super placement financier.



### RECEVOIR DU COURANT VERT

› **Locataire ou propriétaire**, le choix est offert à tous de s'éclairer avec des énergies renouvelables. Indépendamment de votre lieu de domicile et de votre fournisseur d'électricité, vous pouvez acheter du courant vert. Grâce aux coopératives existantes, je peux réaliser mon rêve de faire cuire mon œuf à l'énergie solaire, sans avoir besoin d'installer des panneaux photovoltaïques sur mon toit ! Le courant vert participatif c'est un excellent compromis pour les locataires et propriétaires désireux de faire un geste pour la planète sans avoir à se compliquer la vie.

› **Reprendre le contrôle**. On manque parfois d'informations sur la provenance de notre électricité et on a tendance à oublier que c'est bien nous, consommateurs et utilisateurs,

qui devrions avoir le dernier mot puisqu'au final c'est notre avenir qui est en jeu ! Ainsi en commandant du courant vert par OptimaSolar par exemple, je suis assurée que l'électricité provient d'installations solaires dans ma région. La coopérative joue aussi le jeu de la transparence au niveau des prix. Je sais par exemple que le kilowattheure me coûtera 0,168 CHF, un prix affiché et stable.

› **Un courant vert certifié**. Autre avantages des coopératives, c'est l'assurance d'être alimenté par un courant vert et traçable. Les installations solaires d'OptimaSolar, par exemple, sont certifiées par Swissgrid (gestionnaire du réseau électrique) au moyen de certificats d'origine (CO).



### RECEVOIR DU COURANT VERT

► **Encourager l'énergie verte.** En consommant de l'énergie durable provenant de coopératives telles qu'OptimaSolar, Coopsol ou l'ADEV, je choisis d'acheter de l'électricité verte et locale. Cette simple décision montre aux fournisseurs classiques d'électricité que

je ne cautionne pas la production d'électricité polluantes. Je montre également mon soutien à ces coopératives et leur donne les moyens de continuer à développer des installations solaires dans ma région.

---

*J'ai toujours rêvé de me chauffer au solaire mais je ne suis que locataire...*

*...aucun problème avec les coopératives de courant vert participatives !*

### Pour aller (encore) plus loin !

Vous pouvez acheter de l'électricité verte grâce à : **OptimaSolar (FR)**

► <https://www.optimasolar-fr.ch/>

**Coopsol (NE).**

► <https://coopsol.ch/>

**ADEV (Suisse alémanique)**

► <http://www.adev.ch/fr/>